

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

11 FEV 2008

Le Ministre

Paris, le
N°

-6 FEV. 08 - 002027

Monsieur le Député,

Par lettre du 22 janvier dernier, vous avez appelé mon attention sur le devenir du 152^{ème} régiment d'infanterie de Colmar.

Sensible à vos préoccupations, je tenais à vous apporter les éléments d'informations suivants.

Comme vous le savez, à l'initiative du Président de la République, le ministère de la défense a décidé d'engager, dans un contexte budgétaire national très contraint et dans un environnement géopolitique et stratégique qui s'est profondément modifié au cours de ces dernières années, plusieurs réflexions destinées à faire évoluer le format des armées.

Les conclusions de ces travaux (la rédaction du nouveau Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale confiée à Monsieur MALLET, conseiller d'Etat, la révision générale des politiques publiques conduite par le Préfet LEPINE et le contrôleur général des armées CONORT, chef du contrôle général des armées) ne seront restituées qu'au cours du 2^{ème} trimestre 2008.

C'est la raison pour laquelle, je vous informe qu'au stade de ces différentes démarches, aucune décision concernant l'avenir du 152^{ème} régiment d'infanterie de Colmar et celui de ses personnels n'est prise à ce jour. En tout état de cause, les mesures qui pourraient affecter le ministère de la défense ne seront connues qu'à l'issue de la restitution des travaux en cours et dépendront des choix qui seront arrêtés le moment venu par le Président de la République.

Telles sont les précisions dont je tenais à vous faire part personnellement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Trs sincèrement.



Hervé MORIN

Monsieur Eric STRAUMMAN
Député du Haut-Rhin
Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP